

Publié le 29/10/2024

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241024-2024\_139-DE

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES**

**VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cagny, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
17.10.2024  
Date d'affichage  
17.10.2024

-----

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	24
Titulaires	22
Suppléants	2
Pouvoirs	8
Votants	32
Arrivée titulaire 20h04	+1
Votants	33
<b>Quorum</b>	<b>20</b>

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MÓNROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR (arrivée à 20h04), Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY (pouvoir à Gilbert GEMY), Mmes Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Ann BAUGAS (pouvoir à Siegfried GLESSMER), Magali LONCLÉ (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Christel POIROT), M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), MM. Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Didier LEMONNIER et Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN

**Délibération n° 2024 / 139**

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Dissolution du Syndicat mixte du collège du Cingal**

La Communauté de communes Val ès dunes est devenue membre du syndicat mixte du collège du Cingal à la place de la commune de Valambray pour sa compétence relevant des transports scolaires, en tant qu'autorité organisatrice de second rang pour la Région.

Le conseil syndical de ce syndicat a délibéré le 17 septembre 2024 afin de demander sa dissolution au 31 décembre 2024.

Conformément à l'article L5711-1 du CGCT renvoyant à l'article L5212-33, un syndicat peut être dissous par consentement de tous les conseils intéressés. Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de valider la dissolution du syndicat mixte du collège du Cingal au 31 décembre 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte la dissolution du Syndicat mixte du collège du Cingal au 31 décembre 2024.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jacques-Yves OUIN



Le Président,  
Philippe PESQUEREL

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241024-2024\_139-DE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*